



COMITE DES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION
14 mai 2014





PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT ETAT D'AVANCEMENT





Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



2 grandes priorités nationales pour le Ministère en charge du logement:

Construction de 500 000 logements / an (150 000 sociaux) ;

Rénovation énergétique de 500 000 logements / an (120 000 sociaux) ;

**Plan de rénovation énergétique de l'Habitat lancé en septembre 2013
sous trois volets**

Susciter la décision de rénovation ;

Financer la rénovation ;

Mobiliser l'offre de rénovation c'est à dire les entreprises ;



Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



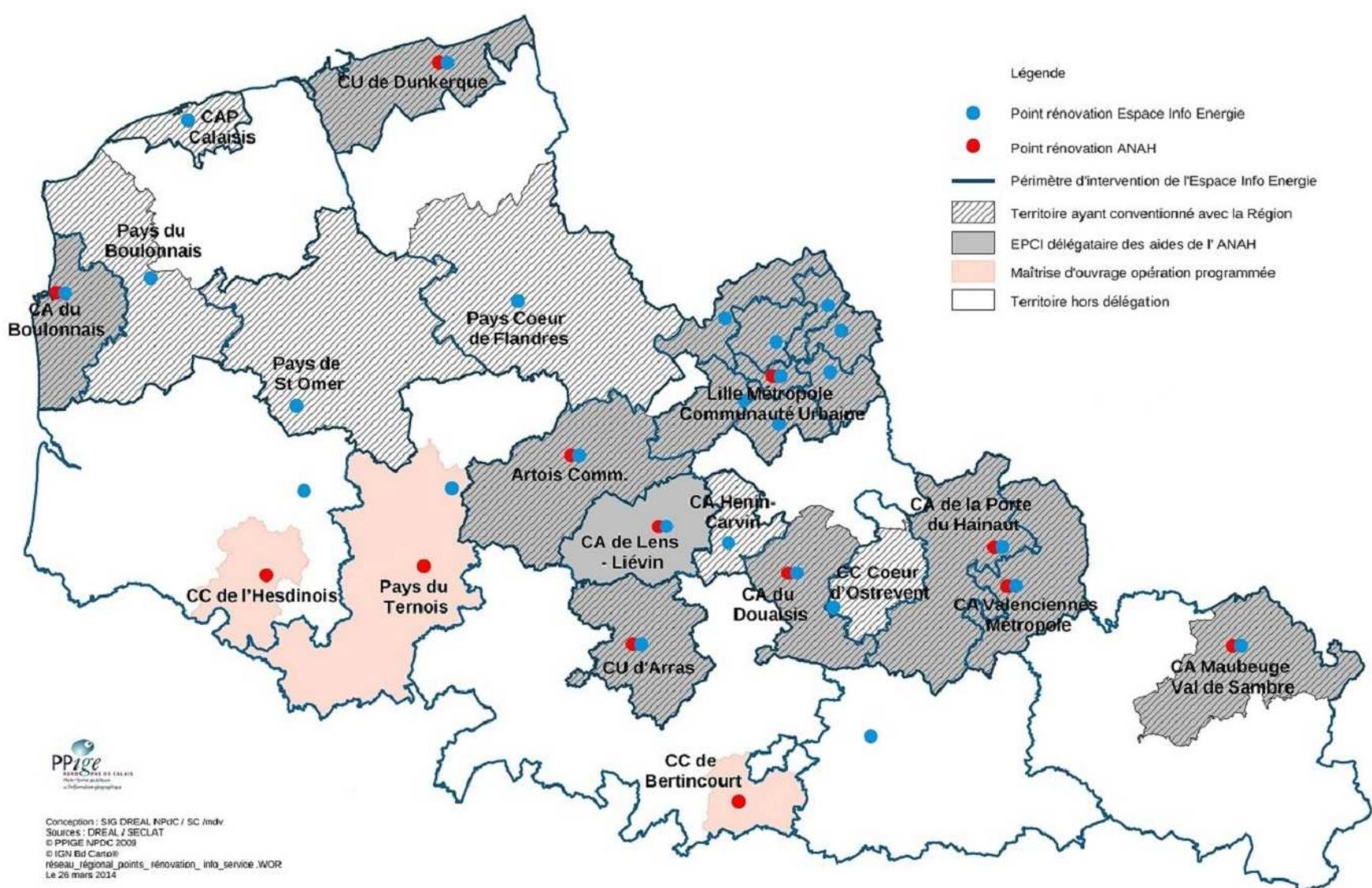
Préfet de région chargé de la mise en œuvre du PREH au niveau régional.

Une gouvernance large permet de piloter le dispositif :

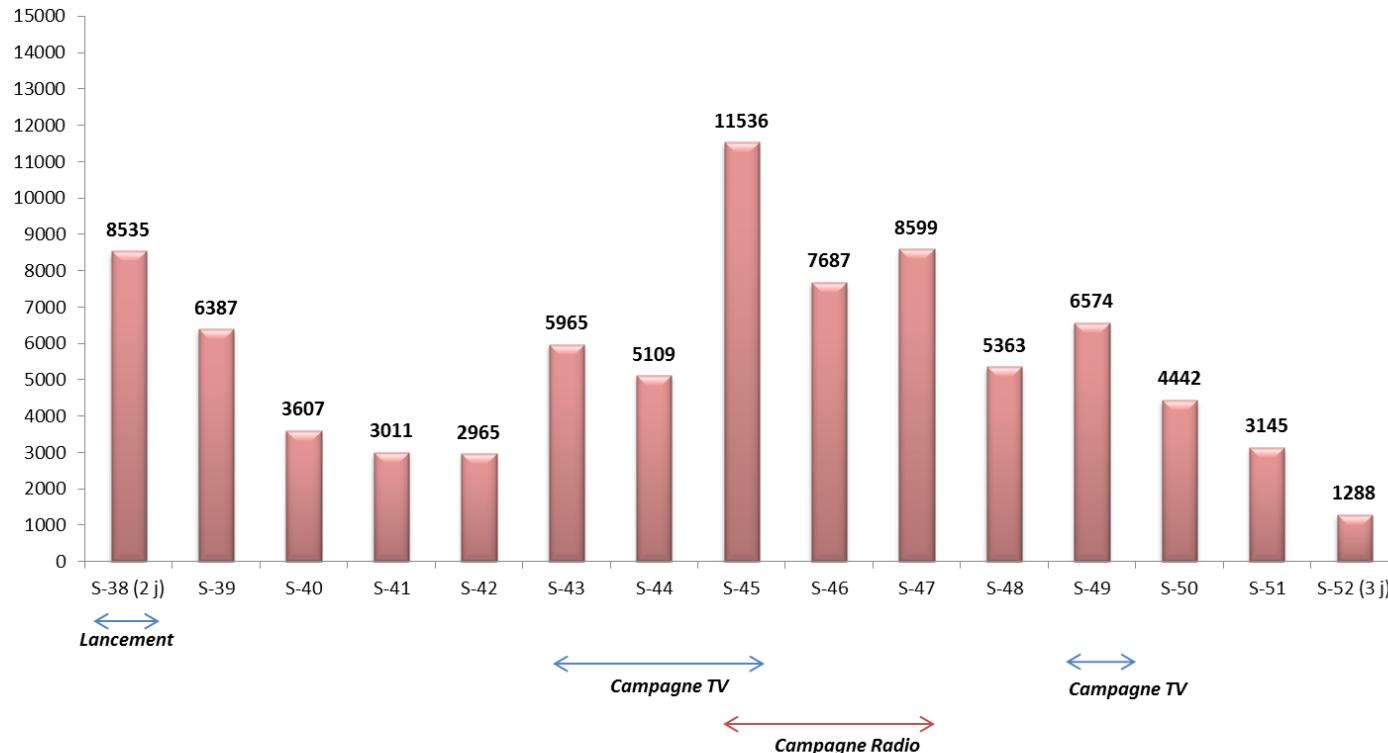
- Comité de pilotage (bi-annuel) réunissant préfets de département, services de l'Etat, élus, ADEME, entreprises de la construction et de l'énergie, bailleurs sociaux, associations, CDC, banques ;
- Comité des professionnels dédiés aux entreprises du secteur ;
- Partenariat étroit avec le Conseil Régional ;
- Groupe technique « noyau dur » associant la DREAL, les DDTMs, l'ADEME, l'ADIL et, depuis peu, le Conseil Régional.

L'implication de l'ensemble des acteurs sur ce dossier est importante. Les services de l'Etat concernés sont très mobilisés.

Dynamiques territoriales et réseau régional des points rénovation info-service



Appels reçus par semaine du 19 septembre au 31 décembre 2013



- **400 appels par semaine en Nord – Pas de Calais sur 2013**
- **250 appels par semaine sur les 3 premiers mois de 2014**



Résultats 2013

7000 rénovations aidées



	Nord	Pas de Calais
Programme Habiter Mieux de l'ANAH (propriétaires modestes)	621 (objectif = 919) 2013/2012 hausse de 170 % 2014/2013 objectif en hausse de 13 %	602 (objectif = 581)
Prime exceptionnelle de 1350€ (classes moyennes)		97 (octobre-décembre 2013)
Eco-prêts logement social (CDC) + FEDER	1721	393
SOGINORPA		1940 (dernière année convention Etat/ANAH/SOGINORPA)
Eco-prêts à taux zéro (banques)	1075	675
Crédit d'impôt	Plusieurs dizaines de milliers de foyers – Plusieurs centaines de millions d'euros	



Résultats 2014 au 1^{er} mai (4 mois)

2500 rénovations aidées



	Nord	Pas de Calais
Programme Habiter Mieux de l'ANAH (propriétaires modestes)	267 (objectif 2014 = 1050) 106 au 1 ^{er} mai 2013 600 réhabilitations en 1 quadrimestre soit 242 % d'augmentation par rapport à la même période en 2013	333 (objectif 2014= 640) 69 au 1 ^{er} mai 2013
Prime exceptionnelle de 1350€ (classes moyennes)	343 (+586 % par rapport aux premiers mois de lancement)	
Eco-prêts logement social (CDC)		1440 engagés (en attente de signature)
Eco-prêts à taux zéro (banques)		Chiffres non disponibles
Crédit d'impôt	Plusieurs dizaines de milliers de foyers – Plusieurs centaines de millions d'euros	

CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

LE PLAN DE REHABILITATION
ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
du parc de logements anciens en NPdC

Etat d'avancement



Plan 100 000
logements

1 - Le développement et la consolidation des partenariats :

- **Au niveau national** : la Région NPDC est référencée comme **une région pilote/ le parc privé et a été primée** ; nombreux travaux avec les Ministères concernés, le PUCA-DHUP/DGANL, le Plan Bâtiment Durable, l'ADEME, l'ANAH, l'ARF, l'Association nationale Effinergie, la CDC et CDC-Climat... /en cohérence et convergence totale avec les enjeux du PREH
- **Au niveau régional** : inscription aux démarches régionales, Volet Climat du SRADDT/Plan Climat, TEE, futurs programmes européens et CPER, TESR et TRI ; contribution au SRCAE et travaux partagés PREH/plan régional ;
- **18 conventions aux plans régional, départemental et local** (PLH, PCT et PLDE) :
- 3 conventions : Etat-ANAH, ARHLM-ADEME, Maisons et Cités,
- 15 conventions territoriales signées ou en cours de signature :
LMCU, CUD, CUA, CAHC, Artois Comm, CAMVS, CAD, CCCO, CAPH, CG62, CAVM, Pays du Boulonnais/CAB, pays de l'Audomarois/CASO, pays Cœur de Flandre et CAC.

le parc social :

- La clôture du dispositif sur **la qualité de l'habitat en rénovation urbaine** avec certifications/2ème tranche de 20M€,
- La mobilisation des crédits européens **FEDER** sur la réhabilitation énergétique du logement social « 2^{ème} tranche » (parc individuel),
- La perspective de la mobilisation du FEDER sur l'efficacité énergétique (axe 2) et dans le cadre des contrats uniques de la future géographie prioritaire.

le parc privé :

- **Le déploiement des AEE** : déploiement dans les territoires (éco-conditionnalité et aides incitatives aux travaux), convention Etat-ANAH, support de référence pour les acteurs techniques et bancaires,...
- **La mobilisation du réseau des Espaces Infos Energies** (29 EIE co-financés ADEME-Région-collectivités), dans la perspective de leur montée en charge en tant que PRIS (cf PREH).

Sur la période 2013-2014, à l'échelle régionale à titre illustratif :

- En opérations programmées (OPAH, PIG) en articulation avec les dispositifs de l'**ANAH** : plus de **2500 AEE** programmés dont **2200 déjà co-financés** avec les territoires (agglomérations et pays conventionnés),
- En diffus (hors dispositifs), environ **1400 AEE** sont programmés,
- **Concernant les aides aux travaux de réhab. énergétique** en faveur du parc privé (et lié à la mise en place de l'AEE) dans le cadre des dispositifs opérationnels en cours portés par les territoires, plus de **2200 logements ciblés** sur 2013 et 2014, et **plus de 4,5 M€ affectés**.

2- La montée en charge de la qualification des professionnels :

- **Le volet formation** : renforcement du PRF (secteur bâtiment) / Pacte de Continuité Professionnelle en lien avec les branches professionnelles/ le référencement des OF, le développement de chantiers de référence, expérimentation de formation intégrée en situation de travail, le développement de la filière auditeur...
- **Le volet développement économique /qualification des entreprises en éco-rénovation** : l'animation régionale et l'expertise du pôle CD2E et du Cluster Ekwation, l'animation territoriale de la filière bâtiment (PLDE), la mobilisation des organisations professionnelles, le partenariat avec la CRMA (SESAME et OSE), l'opération-vitrine Réhafutur...
- **L'AMI sur la co-construction de dispositif (s) de garantie de la qualité des travaux** des opérations de réhabilitation énergétique (en lien avec l'AEE), avec la filière économique notamment.

3 - Le volet financier, trois circuits de financements complémentaires :

- **Le circuit bancaire** : 3 Chartes de partenariat signées avec la Région et les réseaux bancaires pour distribuer une offre spécifique (prêt dédié) au financement des projets de réhabilitation énergétique des particuliers,
- **Les aides publiques et la précarité énergétique** : les dispositifs nationaux, les aides de l'ANAH et des collectivités territoriales, et le micro crédit personnel,

Exemple : 1er micro-crédit axé sur la réhabilitation énergétique avec la CAMVS et la Caisse d'Epargne (Parcours Confiance) en lien avec le Fonds de Cohésion Sociale géré au plan national par la CDC

- **Le circuit tiers financement/tiers investissement/massification:**
cf délibération de la CP du 4-11-13 / AMO en cours de recrutement pour montage opérationnel et mise en place courant 2015



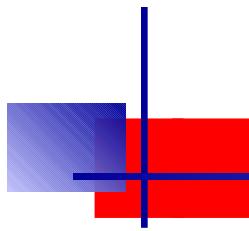
RÉGION
Nord-Pas de Calais

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Plan 100 000
logements

RÉGION
Nord-Pas de Calais



Comité régional des professionnels du bâtiment Nord - Pas de Calais Groupe de travail 1

Mercredi 14 mai 2014

**Jean-François DIDIER (CER) et Gilles DUPONT (RABOT-
DUTILLEUL)**

Synthèse Groupe de Travail 1

Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat



Thèmes abordés :

Financement de la rénovation énergétique ;

Coûts de la rénovation ;

Copropriétés

Synthèse Groupe de Travail 1

Les freins qui ont été identifiés :

Qui peut agir ?

Le surcoût du désamiantage, clairement identifié pour le logement social

Niveau national

Une dispersion des points d'entrée pour les particuliers, trop nombreux, pas assez lisibles

Niveau régional : DREAL-DDTMs-ADEME-ADIL-Region EPCI

Des dispositifs de financement mal connus

Niveau régional : DREAL-DDTMs-ADEME-ADIL-Region EPCI et Fédérations

Le tiers investisseurs qui va demander du temps avant d'être opérationnel

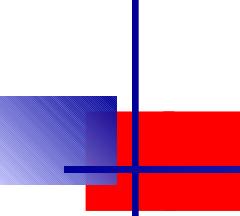
Region

Les syndics qui ignorent totalement le sujet

Fédérations
DREAL-DDTMs suites de la loi ALUR

Synthèse Groupe de Travail 1

Les freins qui ont été identifiés :



Qui peut agir ?

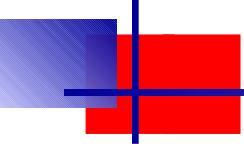
Les bailleurs sociaux qui avancent à leur rythme, à savoir leur capacité de financer leurs projets sans perspective ou moyen d'accélération, bloqués par l'équilibre de leurs opérations et les arbitrages financiers entre le neuf et la rénovation

Niveau régional :
DREAL-AR HLM-
DDTMs

Seul le dispositif ANAH semble fonctionner pour les particuliers dans les zones où les EPCI prennent en charge l'accompagnement

Synthèse Groupe de Travail 1

Les freins qui ont été identifiés :



	Qui peut agir ?
Pas assez de bureaux d'études pour la prise en charge du diagnostic	Fédérations
Les entreprises RGE sont trop peu nombreuses, un goulet d'étranglement avec la diminution des aides	Voir GT3
Le classement UNESCO des cités minières qui augmentent les coûts de la rénovation	Autorités de gestion FEDER-CPER

Synthèse Groupe de Travail 1

Propositions d'actions :

Qui peut agir ?	
Créer une boite à outils, notamment pour les copropriétés	Les professionnels DREAL-DDTMs suites de la loi ALUR
Assurer une stabilité du dispositif d'aide ;	Niveau national
Simplifier les points d'entrée, éviter la redondance ;	Niveau régional : DREAL-DDTMs- ADEME-ADIL-Region
Accélérer le dispositif Tiers Investisseurs du Conseil Régional (SEM régionale) ;	Région (soutien Etat)
Proposer une incitation fiscale liée à la valeur du bien ;	Niveau national

Synthèse Groupe de Travail 1

Propositions d'actions :

Qui peut agir ?

Proposer des financements complémentaires plus facilement mobilisables

Niveau national

Ouvrir le droit à l'expérimentation dans les logements sociaux (ex REX)

Niveau national

Financer les formations RGE

Voir GT3

Faire respecter les échéances (ex : rénovation des logements sociaux pour 2020)

Niveau régional :
DREAL-AR HLM-DDTM



place aux échanges...

Plan de Rénovation Energétique de l’Habitat

Comité des professionnels

groupe de travail n°2

« Innovations techniques et organisationnelles pour la rénovation durable de l’habitat »

Trois rendez vous pour mener à bien l’élaboration d’une vision collective:

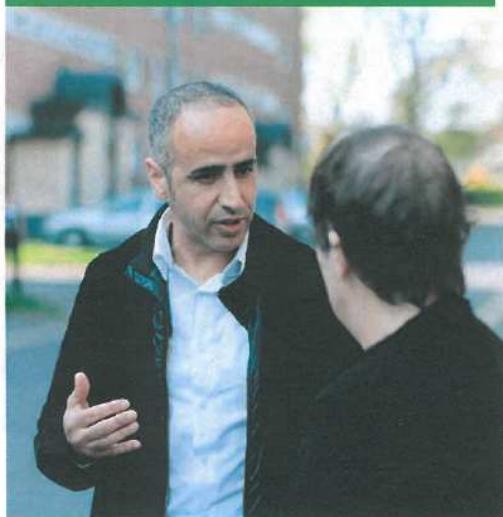
- 12/2 de 16h à 17h30;
- 10/3 de 16h à 17h30;
- 20/3 de 8h30 à 10h;

Participants

- CARI Isabelle (programme VERTUOZE)
- CLAUSTRE Jean-Marie (DRAC du Nord-Pas-de-Calais)
- COPPE Pierre (Ordre des Architectes)
- DELHOMME Nicolas (EIFFAGE CONSTRUCTION)
- FRIGOUT Fanny (CAUE 59)
- GIBELLO Laurent (RAMERY)
- GUIRONNET Aurore (DDTM 59)
- GUSTIN Jacques (SPIE BATIGNOLLES NORD)
- LEBLANC Patrick (FFB 59/62)
- LUCAS Alain (CD2E)
- MAGNANI Bruno (Pas de Calais Habitat)
- PARENT Stéphanie (ATELIER BLANC)
- PROY Martine (TGMP Architectes et Associés)
- TASCEDDA Marc (CEREMA)
- VERHAGUE Guillaume (RABOT DUTILLEUL CONSTRUCTION)
- WILLERVAL Pierre (DDTM)
- PLATT Thomas (Région NPDC)

+ Denis MAGNOL (DREAL), Philippe REMIGNON et Frédéric LAROCHE (pilotes, Vilogia & Ekwation)

GESTION LOCATIVE



Bailleur social et privé

- Plus de 55 000 logements accessibles grâce à un parc locatif national
 - Nord-Pas-de-Calais
 - Ile-de-France
 - Loire-Atlantique
 - Gironde
 - Rhône
 - Bouches-du-Rhône
 - Grand Est
- 3^e ESH de France
- Taux d'attribution aux salariés d'attribution de logements aux salariés d'entreprises cotisantes réalisé par Vilogia SA en 2013 : près de 39% !
- Plus de 4 300 familles logées en 2013
- Une politique soutenue de maintenance du patrimoine
- Un réseau d'agences au cœur des villes
- Loyer moyen : 5.7€/m²

Notre engagement

- Diviser par deux les consommations énergétiques des nouveaux logements

Le cluster Ekwation est un **réseau indépendant** d'acteurs économiques, d'institutions et de centres de recherche et de formation qui contribue au développement de la filière bâtiment dans la région Nord-Pas de Calais.

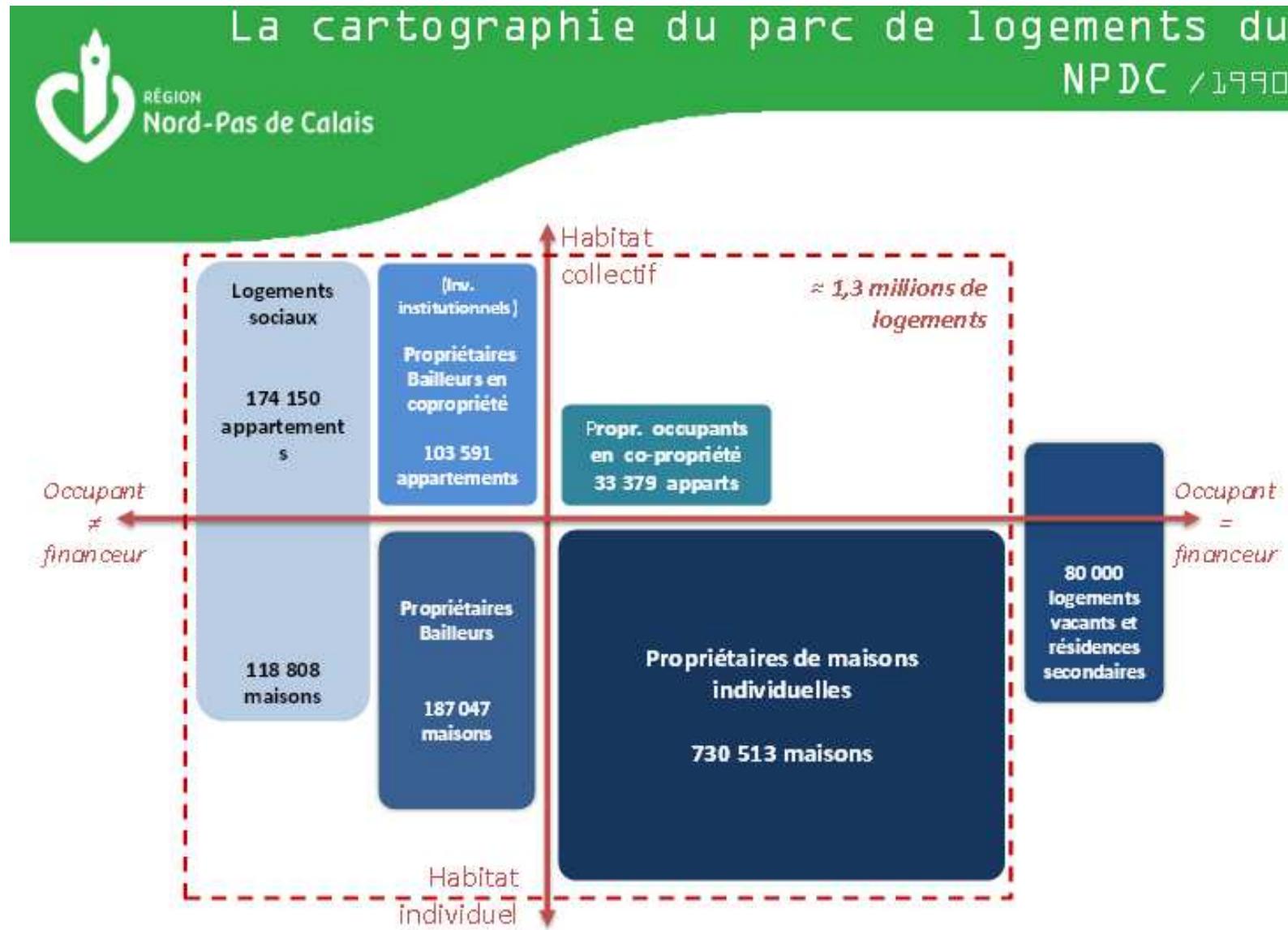
⇒ **OBJECTIF GENERAL:** permettre le déploiement de projets et l'apport de solutions concrètes **pour la performance environnementale et énergétique du bâtiment.**

15 administrateurs:



40 membres au total issus des Organisations et syndicats professionnels, laboratoires et établissements de formation, Collectivités et autres acteurs

I – 1: Amorce du GT: zoom sur le propriétaire occupant



I – 2: Jeu de rôle

« Je suis un particulier, propriétaire occupant; je souhaite rénover mon habitat.

Quelles sont **mes attentes** vis à vis des intervenants qui vont réaliser mon projet ? »

« Je suis un professionnel; quelles **propositions d'interventions** pour une rénovation énergétique réussie chez mon client »

I – 3: premières conclusions issues du jeu de rôle

Pour le particulier: est au contact d'un professionnel ou d'un service spécifique suite à une urgence / sentiment d'inconfort, mais pas en raison d'une volonté claire de travaux liés aux économies d'énergie.

⇒ ***Besoin d'un contact fiable et d'un sentiment de confiance pour élaborer la prise de décision***

Pour le professionnel, une intervention réussie doit s'intégrer dans un parcours, avec une bonne connaissance des autres acteurs pour apporter un conseil global dans lequel son intervention s'insère;

⇒ ***Besoin d'élaborer et de clarifier ce parcours / offre globale.***

II – 1: Prises de paroles des participants concernant le « parcours / l’offre globale »

L’élaboration de la prise de décision du passage à l’acte « rénovation de l’habitat » est largement liée à la confiance et la qualité d’un processus:

- *Conseils / préconisations amont;*
- *Leviers financiers;*
- *Organisation de l’offre;*
- *Suivi des résultats / formation / SAV;*

II – 2: Conseils amont innovants: exemple de la Maison de l’Habitat Durable

La Maison de l’Habitat Durable a été pensée comme **le guichet unique de la rénovation durable et énergétique** pour toute la métropole lilloise.

Permanences :

- Agence Départementale d’Information sur le logement
- Espace Info Énergie
- Point Service aux Particuliers et aux Entreprises
- Conseil architectural (Ville de Lille, CAUE)

II – 3: Leviers financiers

- *Voir conclusions GT 1,*
- *Voir simplification des aides CIDD / Eco PTZ,*
- *Voir outils régionaux spécifiques ou en cours d'élaboration (tiers investisseur)*

II – 4: Organisation de l'offre: exemples en gestation du mandat d'architecte et de la CREM adaptée.

1) MANDAT d'Architecte:

- Le maître d'oeuvre à qui est confié un mandat agit pour les demandes d'autorisation divers et contracte les marchés de travaux en nom et pour compte de la personne qui le mandate à cet effet. C'est une manière d'offrir une offre globale comprenant la Maîtrise d'oeuvre, les tâches administratives, et les travaux.

2) Réflexion d'EGF BTP au sujet de l'adaptation du CREM

II – 4: Organisation de l'offre: exemples de l'offre globale de travaux par des groupements d'entreprises (Ekwation)

3) Démarrage d'un accompagnement de projets collectifs par le cluster Ekwation en 2014.

Intérêts d'un Groupement d'entreprises

Aspect Business : Le Groupement permet aux TPEs / PMEs d'accéder à des marchés auxquels elles n'auraient pas pu répondre seules (Offre globale).

Aspect Qualité : L'habitude de travailler ensemble facilite la coordination en amont du chantier, source d'organisation et de réussite (pour que le bâtiment atteigne le niveau de performance exigé, à la livraison).

Aspect Financier : Optimisation des chantiers et maintien des niveaux de marge.

En évitant les erreurs dues au manque de coordination avec les partenaires, le surcoût lié à la recherche de performance énergétique est limité, voir nul.

II – 5: De l'usage et le suivi des réalisations: exemple du projet IFORE (Pas de Calais Habitat)



II – 6: Une marque ombrelle: GREEN DEAL

Lancé par le Département de l'Energie et du Changement Climatique (DECC) anglais fin 2012, c'est un dispositif de **financement** astucieux qui a été mis en place pour encourager les particuliers à se lancer dans la **rénovation énergétique** de leurs **logements**.

Comment ?

En tentant de lever certains des freins les plus importants à la **rénovation énergétique des bâtiments résidentiels** :

- Restaurer la confiance dans les entreprises en mettant en place des mécanismes de certification et de labellisation ;
- Fournir un **financement** sous forme de **prêt**, en même temps que les **travaux**, de sorte à éviter au particulier d'avoir à avancer la trésorerie nécessaire au paiement des entreprises ;
- Simplifier le dispositif en incluant le remboursement du **prêt** dans la **facture** d'énergie ;
- Permettre au particulier de bénéficier des avantages de la réduction de sa consommation donc de



Reg. No. CBA
*Cavity wall insulation,
external wall insulation systems

Groupe T3 : Formation- Qualification **RGE et Eco-conditionnalité**



contexte : plan de rénovation énergétique de l'habitat, qui fixe un objectif de 500 000 rénovations par an d'ici à 2017

éco-conditionnalité et RGE

Pour bénéficier des aides et subventions de l'Etat (Eco-prêt à Taux Zéro, Crédit d'Impôts Développement Durable), les particuliers devront faire réaliser leurs travaux de performance énergétique par des entreprises titulaires d'un signe de qualité « Reconnu Garant Environnement ».

Date d'application :

Eco-PTZ : 1er juillet 2014

CIDD : 1er janvier 2015



Nature des travaux sujets à l'éco-conditionnalité

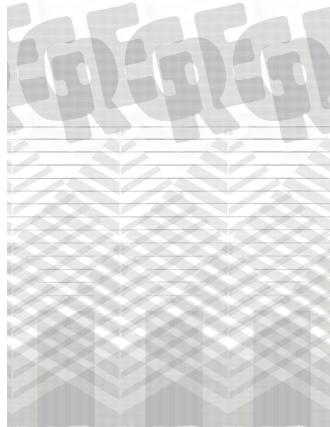
les travaux liés à l'amélioration énergétique (neuf et rénovation)

- Installation d'une chaudière gaz à condensation
- Isolation des murs et planchers bas
- Isolation des toitures et toitures terrasse
- Pose de menuiseries extérieures (porte, fenêtre) ou de volets isolants

les installations d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable

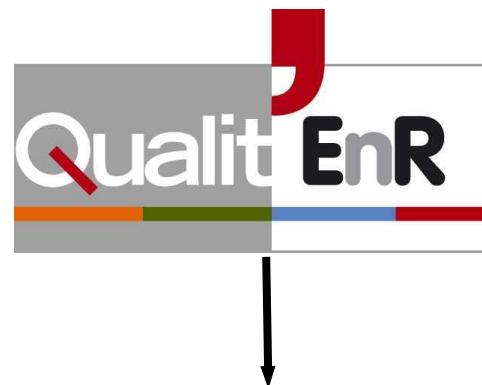
- Pose d'un équipement de production d'énergie utilisant l'énergie solaire thermique
- Pose d'un équipement de chauffage ou de production d'ECS fonctionnant au bois ou autres biomasses
- Installation d'une pompe à chaleur
- Pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques
- Offre globale de rénovation énergétique (Eco-PTZ uniquement)

Les organismes et les signes de qualité RGE



Les organismes et les signes de qualité

RGE



Les organismes et les signes de qualité

RGE



Les organismes et les signes de qualité RGE



Nature des critères de qualification

pour prétendre à un signe de qualité « RGE » valorisant leurs compétences en matière de rénovation énergétique, les entreprises devront répondre aux exigences suivantes :

- l'entreprise a **souscrit à des assurances travaux et responsabilité civile**,
- elle assure **la fourniture et la pose des équipements et dispose de moyens humains et matériels** nécessaires pour le faire,
- elle dispose déjà de **références dans les domaines concernés**, (qualification probatoire possible)
- chaque entreprise dispose d'au moins un **référent technique de chantier** qui a suivi des **formations obligatoires** dans le domaine de l'efficacité énergétique et/ou des énergies renouvelables,
- au moins un de ses **chantiers a été contrôlé dans les 24 mois qui suivent l'attribution du signe de qualité**,

Les signes de qualité sont délivrés pour une période de 4 ans. Contrôle annuel sur le respect des critères légaux, financiers et administratifs (assurances, bilan comptable...) ainsi que sur des moyens humains. Au moins deux références d'installations doivent être réalisées tous les 2 ans.

Le non-respect des critères de qualification couverts par la charte de novembre 2013 peut entraîner la suspension ou le retrait de la qualification détenue par l'entreprise.

Questionnements et propositions sur la qualification

- état d'avancement du décret relatif à l'éco-conditionnalité : les professionnels attendent toujours ce décret fixant les conditions de la mise en place de l'éco-conditionnalité
(→ ministère du logement, ministère de l'écologie)
- communication grand public sur les professionnels qualifiés RGE ,qui sont-ils ? pourquoi passer par eux ?
(→ ADEME, EPCI, fournisseurs d'énergie, région?)
- mise en place et mise à jour de l'annuaire des professionnels RGE. qui ? quand ?
(→ ADEME)
- quels labels RGE pour quels travaux (chauffagistes)
(→ décret éco-conditionnalité)
- campagne de communication envers les professionnels
(→ journaux professionnels, organisations professionnelles, chambres consulaires..)

Madame Sylvia Pinel, ministre du logement, vient d'annoncer les trois leviers qu'elle compte mettre en place : communication auprès des ménages, aides financières et accompagnement des professionnels.

La formation

L'entreprise doit apporter la preuve qu'un référent technique maîtrise les compétences liées au cadre réglementaire, au caractère transversal de la performance énergétique des bâtiments et à la qualité des travaux pour lesquels l'entreprise possède son signe de qualité

1) cas des travaux d'efficacité énergétique (installation d'une chaudière gaz à condensation/isolation des murs et planchers bas/isolation des toitures et toitures terrasse/pose de menuiseries extérieures ou de volets isolants)
la preuve de la compétence du référent technique est apportée :

- soit au moyen d'une formation initiale diplômante ou qualifiante,
- soit par le suivi d'une formation continue spécifique (FEEBAT),
- soit par la réussite à un test de connaissances.



2) cas des travaux de pose d'équipement à énergies renouvelables
la preuve de la compétence du référent technique est apportée :

- au moyen d'une formation initiale qualifiante ou diplômante,
- ou au moyen d'une formation spécifique continue.

Questionnements et propositions sur la formation

- signature du dispositif de financement des formations FEEBAT

La signature de la convention FEE bat a bien eu lieu le mercredi 30 avril au Ministère de l'Ecologie, en présence de Ségolène Royal, de la ministre du Logement, Sylvia Pinel, des professionnels de la construction et du bâtiment et des partenaires, comme EDF qui cofinance le dispositif.

Cette signature va permettre de débloquer les financements pour la formation, une demande pressante formulée à plusieurs reprises par la CAPEB et la FFB, à deux mois de l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité.

Dans le détail, EDF financera les formations à hauteur de 60% en 2014 et 2015, puis de 45 % en 2016 et de 40% en 2017. Les artisans ayant effectué les stages FEE bat fin 2013 seront remboursés via le FAFCEA, alimenté par l'injection de 2 millions d'euros de la part d'EDF.

- les fonds des OPCA* du Bâtiment (FAFCEA et CONSTRUCTYS) seront-ils suffisants ?

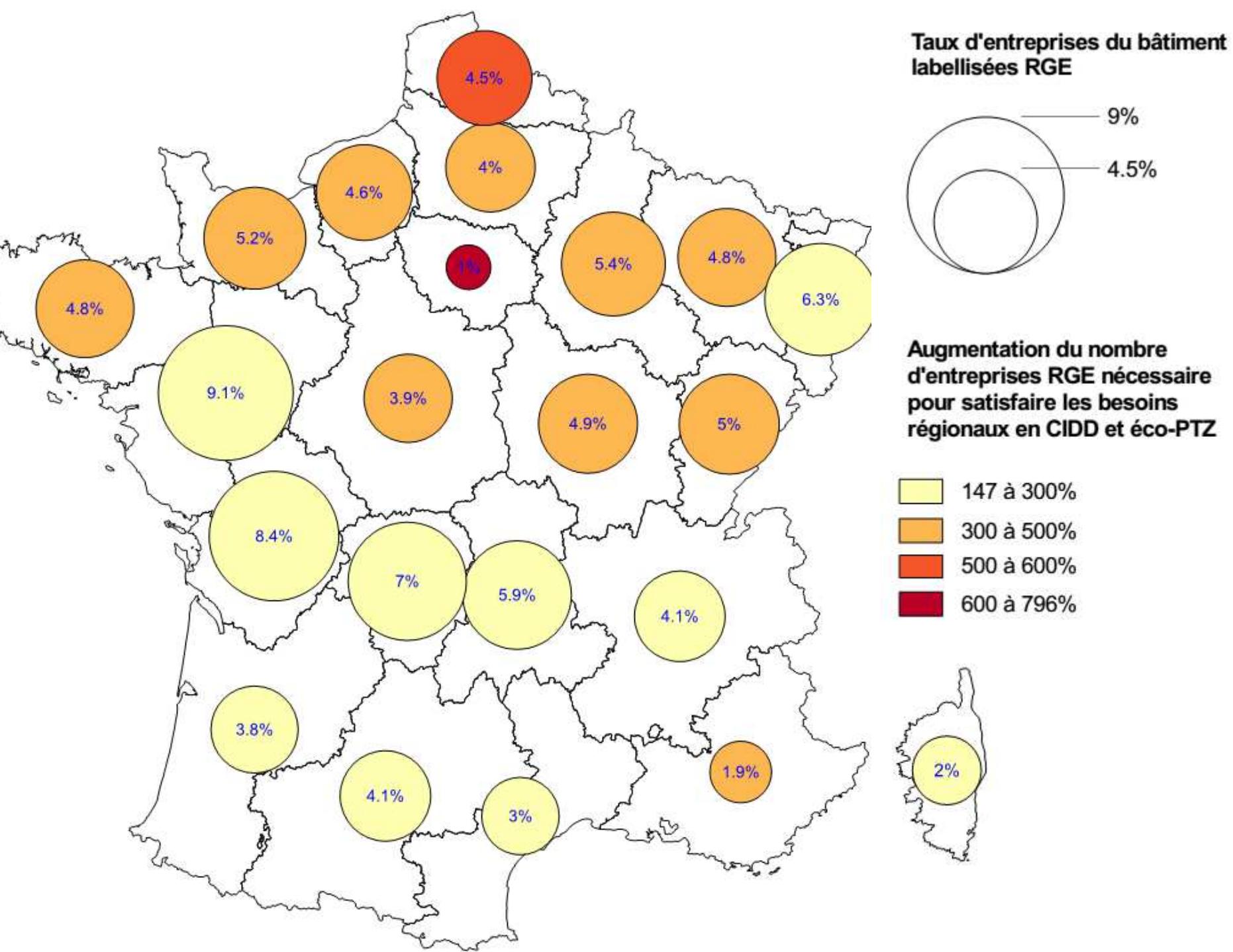
- comment éviter le financement pour les entreprises (avance de trésorerie) (→ FAFCEA, Constructys...)

- comment privilégier les organismes de formations régionaux (→ DIRECCTE Nord-Pas de Calais)

- encadrement des stages (cahier des charges) (→ comité de pilotage FEE)

Estimation du besoin en entreprises RGE pour le 1^{er} juillet 2014

	Nombre d'entreprises RGE (03/2014)	Nombre entreprises bâtiments	% entreprises RGE/entreprises bâtiment	eco ptz 2013	Projection CIDD 2015	Nombre d'entreprises RGE nécessaire (hyp : max 10 chantiers/ent)	Augmentation du nombre d'entreprises RGE nécessaire
Île-de-France	818	80821	1,0%	2041	61043	6513	796%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	917	49486	1,9%	988	30032	3201	349%
Languedoc-Roussillon	772	25598	3,0%	1144	18444	2073	268%
Aquitaine	1048	27352	3,8%	2335	26768	3144	300%
Centre	630	16111	3,9%	1427	24319	2717	431%
Picardie	407	10229	4,0%	812	15710	1733	426%
Rhône-Alpes	1948	48081	4,1%	3273	48435	5498	282%
Midi-Pyrénées	1016	24608	4,1%	2521	24564	2961	291%
Nord-Pas-de-Calais	706	15772	4,5%	1813	34847	3847	545%
Haute-Normandie	442	9601	4,6%	871	14200	1594	360%
Lorraine	630	13225	4,8%	1296	20606	2320	368%
Bretagne	980	20324	4,8%	3467	35296	4223	431%
Bourgogne	518	10636	4,9%	1011	15342	1736	335%
Franche-Comté	345	6920	5,0%	591	11384	1257	365%
Basse-Normandie	476	9242	5,2%	957	14322	1624	341%
Champagne-Ardenne	416	7681	5,4%	685	11874	1324	319%
Auvergne	557	9457	5,9%	1022	13302	1535	276%
Alsace	617	9821	6,3%	1118	14853	1709	277%
Limousin	369	5304	7,0%	716	7222	865	235%
Poitou-Charentes	1084	12897	8,4%	1313	18158	2078	192%
Pays de la Loire	1986	21786	9,1%	3030	39335	4540	229%
Total général	16775	439541	4,7%	32446	503608	56492	337%



Plan 100 000 logements
Mobilisation de la Région
Volet FORMATION





RÉGION

Nord-Pas de Calais

Mobilisation pour le plan 100 000 logements

Dans le cadre du CPRDFP
2 grands moyens d'action



Programme Régional de
Formation (PRF)
+
Parcours de Formation
Professionnel Accompagné
(PFPA)



Pacte régional de
continuité
professionnelle

Demandeurs d'emploi

Salariés

Formation des actifs du BTP

PRF + PFPA +
Enseignement supérieur

3 500 stagiaires / an
15 M€ / an

Pacte régional de
continuité
professionnelle
1 000 stagiaires / an
700 000 M€ / an

Demandeurs d'emploi

Salariés

1^{er} secteur

3500 stagiaires par an. 15 M€ /an
PRF 2013-14 Bois / Gros œuvre / 2^{ème} œuvre du BTP =
2600 stagiaires, 7 235 314 €
Soit 18% de la commande de formation
PFPA BTP 2013 = 780 places, 9 250 000 €

Contenu

- Poids des formations certifiantes (diplômes et titre professionnels)
- Majoritairement formations qualifiantes niveau V
- Modules de professionnalisation « techniques - matériaux développement durable»

Évolution depuis 2012-2013

Mobilisation accrue de la Région sur le BTP

- Budget en augmentation de 20% pour la formation des Demandeurs d'emploi dans le BTP
- Plus fortement orienté sur des mentions spécifiques éco-construction éco-rénovation (titres professionnels et modules courts).

Conventions

Co-financement d'actions de formation
Région / OPCA Constructys depuis
2009
Région / OPCA FAFTT depuis 2012

Thématiques de formation

- Eco construction rénovation / DD
- Fondamentaux métiers
- Gestion d'entreprise
- Tutorat

Modules courts de professionnalisation sur :
Repérage et traitement déchets nocifs pour l'env. Etanchéité à l'air, isolation thermique par l'extérieur, performance thermique et environnementale du bâti, Interaction corps de métiers, Systèmes de chauffage, Energies renouvelables et stockage d'énergie, Mise en œuvre éco matériaux ...

Résultats

En moyenne par an : 1 100 stagiaires (700 000 € par an)
61 % des stagiaires éco construction éco rénovation / D.D

Détail résultats

Réalisé en 2013

- Eco construction éco rénovation : 889 stagiaires, durée moy. : 37 H
- Fondamentaux métiers : 211 stagiaires durée moy. : 82 H
- Gestion entreprise : 58 stagiaires durée moy. : 29 H
- Tutorat : 120 stagiaires durée moyenne : 22 H. dont 49% de seniors

Nombre de salariés / intérimaires formés en Eco construction / rénovation

- 600 formés en 2010
 - 720 formés en 2011
 - 685 formés en 2012
 - 889 salariés en 2013
 - 37 % des formés sur la thématique, financés par la Région.
- PM toutes thématiques :**
80% des salariés formés issus de PME, 65 % entre 26 et 45 ans, 87 % ETAM (65% ouvriers)

Au-delà de la maîtrise des fondamentaux métiers, compétences techniques nécessaires :

- Etanchéité à l'air
- Ventilation,
- Isolation Thermique par l'Extérieur / intérieur

volet commercial associé à ces 3 formations : apprendre la technique et savoir la vendre

- Etanchéité à l'air
- Maîtrise de l'énergie (isolation dont gestion de ponts thermiques / étanchéité / ventilation : sont concernés les maçons charpentiers et menuisiers
- Production d'énergie (dont Energies renouvelables) et la performance des équipements : sont concernés les chauffagistes et les électriciens
- Pathologies des bâtiments (en lien avec l'enveloppe) : sont concernés les plaquistes, maçons, menuisiers et chauffagistes
- Performance thermique et environnementale de l'enveloppe du bâti avec usage des éco-matériaux,
- Utilisation du BOIS, notamment les essences locales dans la rénovation – construction,
- Offre globale,
- Réponse à un appel d'offres public pour entreprises moins de 10 salariés,

Innover dans la mise en œuvre des formations : actions de formations intégrées aux chantiers (garantie de résultats, démarche qualité)



RÉGION

Nord-Pas de Calais

Formation Intégrée au Travail

Au 31/12/2013

- 1 FIT réalisée sur chantier du Bailleur Social Val de Hainaut à Valenciennes 4 entreprises 14 stagiaires (2012)
- 1 FIT réalisée sur chantier du Bailleur Social SA du HAINAUT à Beuvrages 5 entreprises 9 stagiaires (2012-2013)

Au fil de 2013 :

- rédaction clause formation dans les CCTP travaux et chartre bailleur
- Rencontre de la maîtrise d'ouvrage « aménageur » SPLA sur la métropole Lilloise (fév. 2013)
- participation cycle thermique de la commission des bailleurs sociaux organisé par l'ARH NPDC (avril 2013)
- Présentation expérimentation en cours à la Commission Logement Social de la FFB sur les affaires avec FEDER (Octobre 2013)
- réunion de calage REHAFUTUR (14/12/2013)

2014

- En production : REHAFUTUR Maîtrise d'ouvrage CD2E. FIT tranche N°1 en lancement en Mai 2014
- Maisons des Associations Maîtrise d'ouvrage Ville de Marly lancement en avril 2014
- A venir :Bailleur Social sur Dunkerque



RÉGION

Nord-Pas de Calais

Mobilisation de la Région pour la Formation des Auditeurs Energétiques et Environnementaux

Elaboration du
contenu de
formation AEE

Détail Contenu
de formation
(7 jours)

Intervenant : C2RP

Prestataires : GIP FCIP et SOLENER

- Réécriture et Ingénierie pédagogique à partir des contenus élaborés dans l'expérimentation AEE
- Fiche métier / Profils et pré-requis
- Session test auprès de 12 stagiaires (fin octobre et début novembre 2012)
- Capitalisation et transfert du contenu de formation aux organismes de formation (décembre 2012)

- Politiques régionales et nationales (plan 100 000 lgts, grenelle de l'environnement, RT dans l'existant...).
- Bâtiment : connaissances des typologies de bâtis, pathologies, la thermique du bâtiment, équipements de chauffage, connaissance de l'étanchéité à l'air, ITE, énergies renouvelables et eco matériaux...
- Economies d'énergie et aides.
- Economie du bâtiment : savoir prioriser et estimer les travaux.
- Utilisation du logiciel de calcul performance énergétique.
- Processus d'aide à la décision.
- Ecriture d'un rapport d'audit.
- Test grandeur nature.

Pré- requis des stagiaires

- **Profil Thermie**
Bac +2 minimum (BTS fluide, DUT génie thermique, DUT génie civil, Licence pro thermique, Master 2 éco développement...) avec expérience professionnelle.
- **Profil Bâtiment**
Expérience dans l'encadrement d'équipe, de conduite de travaux dans le bâtiment

Compétences attendues des auditeurs EE

- **Thermique : mesures et métrés, calculs thermiques....**
- **Connaissance du bâtiment : principes constructifs, normes, RT, matériaux, économie du bâtiment, pathologie, isolation et étanchéité à l'air, ITE, ventilation...**
- **Relationnel avec le particulier : conseil, aide à la décision, pédagogie, adaptation du vocabulaire technique du bâtiment et de l'efficacité...**



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Financement de la formation des Auditeurs E.E

Formation de salariés

Pacte de continuité professionnelle

- **Salariés d'entreprises adhérentes à l'OPCA FAFIEC : Cofinancement Région / OPCA FAFIEC (pour 75 AEE).**
Financement Région : 30% des coûts pédagogiques et de la rémunération du salarié en formation.

Formation des indépendants

Initiative Formation

- **Salariés de structures adhérentes à l'OPCA UNIFORMATION : Cofinancement Etat / OPCA.**
Mise en œuvre opérationnelle
l'OPCA communique sur la formation AEE, sélectionne les organismes de formation après appel d'offres, monte le dossier avec l'entreprise et assure la gestion financière

Formation de demandeurs d'emploi

Initiative Formation

- **Professionnels indépendants non salariés**
Financement partiel Région

Demande individuelle du professionnel à la Région. Aide plafonnée à 2 000 euros pour les coûts pédagogiques.

- **Créateur d'entreprise ayant validé son projet d'entreprise AEE.**
Montage du dossier de création avec l'appui d'une structure d'aide à la création d'entreprise
Demande de financement de la formation à la Région par la structure
Validation de la demande - Convention Région / organisme de formation

- **Entreprise souhaitant recruter un demandeur d'emploi pour la fonction d'AEE.**
Montage de l'opération de formation- recrutement avec l'entreprise par les services de la Région et Pôle Emploi.
Validation Région et (ou) Pôle Emploi - Convention Région avec l'entreprise – Convention Pôle Emploi avec l'entreprise



RÉGION

Nord-Pas de Calais

Etat d'avancement formés A.E.E

Au 14 avril 2014 : 69 personnes formées à l'AEE (réussite)

Statut :

61 salariés

4 demandeurs d'emploi créateur d'entreprise

4 indépendants

Financement de la formation :

- **22 salariés (Fafiec / Région)**
- **4 demandeurs d'emploi + indépendant (Région croissance verte)**
- **12 salariés (Région formation test)**
- **18 salariés (Etat / Uniformation)**
- **4 Agefos**
- **2 Constructys**
- **2 FIFPL**
- **5 Fonds propres**



PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Réponses aux principales questions posées par les professionnels





Sur les coûts de la rénovation



1- Comment est traitée la question de l'amiante ?

Plusieurs sous-problèmes identifiés par le Comité des Pros :

- Surcoûts lors de la rénovation (>1/3 du coût total d'après GT1).
- La réglementation amiante est jugée trop complexe, dissuadant certaines entreprises d'intervenir dans ce domaine réservé à des professionnels de plus en plus qualifiés.

Surcoûts : aides de l'ANAH + déduction des revenus fonciers pour les bailleurs. Mais pas de levier local identifié.

Réglementation : outre adaptation nationale nécessité d'un travail d'information et de formation locale. **Proposition que la DREAL et la DIRECCTE mènent un premier travail d'information à destination du comité des pros.**



Sur les coûts de la rénovation



2- L'expérimentation FEDER sera-t-elle poursuivie/arrêtée/massifiée sur la prochaine période ?

Les Conseils Régionaux sont désormais autorité de gestion du Fonds européen FEDER.

Le programme opérationnel FEDER 2014-2020 prévoit une poursuite de la rénovation énergétique des logements sociaux (montants équivalents à ceux mise en œuvre lors de la précédente programmation).

La massification est envisagée une fois l'opérateur de tiers-investisseur en cours de préfiguration par le Conseil Régional rendu opérationnel.



Sur les coûts de la rénovation



3- Que prévoit la loi ALUR pour la rénovation énergétique ?

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (« loi Alur ») a été promulguée le 26 mars 2014. Concernant la rénovation énergétique :

- 1) Elle donne la définition légale d'un opérateur de tiers-investissement (sans précision toutefois sur sa mise en œuvre).
- 2) Introduit un mécanisme de « fonds travaux » (sur compte séparé) dédié à la rénovation énergétique des copropriétés qui permet à l'ensemble des copropriétaires d' « épargner » de façon progressive en prévision de travaux d'amélioration énergétique (qui pourraient sinon avoir un impact brutal sur les charges de copropriétés).



Sur les coûts de la rénovation



4- Où en est l'étude sur les coûts de la rénovation énergétique ?

La DREAL a officiellement passé commande d'une étude sur les coûts de la rénovation énergétique au CEREMA.

Cette étude exploitera à la fois des données sur le parc public (dossiers de l'expérimentation FEDER) et sur le parc privé (données d'une enquête de l'ANAH en cours pour laquelle le Nord-Pas de Calais bénéficie d'un sur-échantillonage).

Des premiers résultats sont attendus avant l'été mais le rendu de l'analyse approfondie des données est programmé pour septembre.



Sur l'éco-conditionnalité des aides publiques



1- Qu'est-ce que l'éco-conditionnalité et quelles aides sont concernées ?

En ce qui concerne les travaux d'amélioration de la performance énergétique, l'éco-conditionnalité consiste à conditionner l'octroi de certaines aides financières aux particuliers à la condition que l'entreprise qui réalise les travaux soit titulaire d'un signe de qualité Reconnu Garant de l'Environnement (« RGE »)

Les aides financières concernées sont exclusivement à ce jour l'éco-prêt à taux zéro (« éco-PTZ ») et le crédit d'impôt développement durable (« CIDD »).

En particulier, les aides délivrées par l'Agence Nationale de l'Habitat ne sont pas concernées.



Sur l'éco-conditionnalité des aides publiques



2- Quelle date d'application de l'éco-conditionnalité et quels documents prendre en compte pour vérifier l'éco-conditionnalité

Pour l'éco prêt à taux zéro (« éco-PTZ ») : prêts émis à partir du **1er juillet 2014**. Le **devis** et sa date d'émission sert de référence pour le dossier de prêt. L'entreprise devra être labellisé RGE si le devis est postérieur au **1er juillet 2014**.

Pour le crédit d'impôt développement durable (« CIDD ») : travaux réalisés à partir du **1er janvier 2015**. La date de paiement des travaux servant de référence pour le CIDD, les entreprises émettant les **factures** après le **1er janvier 2015** devront être labellisées RGE.

Non-applicable pour les aides de l'ANAH



Sur l'éco-conditionnalité des aides publiques



3- Quand sera disponible l'annuaire des professionnels RGE ?

A l'heure actuelle, ce sont plusieurs listes de professionnels (en fonction de la qualification obtenue) qui sont disponibles sur <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

Il est bien prévu de réaliser un annuaire unifié des professionnels RGE. Le maître d'ouvrage de cet annuaire est l'ADEME dont le Président Bruno LECHEVIN a annoncé la parution **courant mai**.



Sur l'éco-conditionnalité des aides publiques



4- Quand paraîtront les décrets d'application de l'éco-conditionnalité des aides ?

Les textes sur l'éco-conditionnalité sont prêts et en attente de signature. Pas de visibilité à l'heure actuelle sur les délais de signature.

Cependant, cela ne remet pas en cause les dates annoncées du **1er juillet 2014** et du **1er janvier 2015**. Le principe d'éco-conditionnalité est acté dans la dernière loi de finances.

